

Analyse de chaque chapitre du rapport :

1. Enseignement

Il y a une volonté de prendre l'enseignement au sens large et donc pas seulement les problèmes les plus visibles. Il s'agit de saisir l'occasion d'améliorer la qualité de l'enseignement en considérant tous les acteurs. Cependant ces acteurs sont considérés selon leur rôle et nullement membre du système école. Chacun se voit cantonné à ce rôle et aux tâches qui lui incombent traditionnellement en Belgique. N'y a-t-il pas là un risque d'enfermer les acteurs dans des modèles normatifs ? L'école est un lieu de reproduction des inégalités où la discrimination sociales et la ségrégation ont cours. Cependant ce fossé est principalement creusé entre les niveaux de scolarité : le technique et le professionnel n'étant considéré que comme un lieu de relégation d'une voie générale normale. Ceci se double du constat que les élèves d'origine étrangère confrontés à des difficultés scolaires se voient rapidement « réorientés ». ces discours généralistes bien qu'étant le reflet d'une réalité complexe, aurait pu se baser sur une approche concrète des écoles directement et indirectement au travers d'une démultiplication des études envisagées en la matière dont certaines partent du terrain. Rares sont les pistes et recommandations qui explicitent concrètement comment lutter contre cette ségrégation. Tout ne peut venir des instances supérieures, les pratiques quotidiennes sont aussi à considérer et à remodeler éventuellement ou à mettre en évidence certainement car dans de nombreuses écoles les projets se multiplient pour s'ouvrir à la diversité et prendre conscience de sa richesse. Pointer les causes de cette inégalité scolaire aurait eut l'avantage de faire se rencontrer les différents acteurs de l'enseignement autour d'une ou de différentes solutions possibles et concertées.

La diversité est appréhendée sous la forme d'une nécessaire formation des enseignants à son existence et ses multiples facettes. N'est-ce pas là promouvoir un apprentissage de recette au lieu de fonder la réflexion sur le vivre ensemble ? Ne risque-t-on pas alors de glisser vers l'amalgame suivant : appartenance différente = gestion différente. N'est-on pas tous différents ? Eveiller l'esprit critique et valoriser les compétences de chacun doit pouvoir se faire quel que soit la provenance en insistant sur les complémentarités et la force de ces dernières. L'interculturalité n'est pas exclusive, elle ne concerne pas seulement « les étrangers ». Les compétences interculturelles sont des compétences que chaque citoyen devrait cultiver en pratiquant notamment la décentration. Cet exercice n'est pas le propre du migrant mais une condition du vivre ensemble quel que soit l'autre auquel je m'adresse. Ces compétences ne sont pas le propre des immigrés. Ce n'est pas non plus une capacité faite de mieux. C'est une démarche d'ouverture. En plaçant une égalité entre migrant et interculturalité, on crée une zone réservée : à eux de faire l'exercice, à eux la compétence, à eux ce profil. Les compétences interculturelles ne sont pas l'apanage d'une culture mais un apprentissage qu'il serait sein de cerner. Il ne s'agit nullement d'enfermer l'autre dans sa différence mais n'est-ce pas le risque déjà en la pointant et en l'associant à une

construction de l'autre comme victime ? Le cas par cas doit prévaloir. L'absentéisme des « gens du voyage » ne s'explique pas de façon commune à cette catégorie construite par les autorités. Il n'est pas non plus similaire à l'absentéisme des enfants de la classe populaire et/ou d'une origine étrangère.

Si la volonté d'intégrer la diversité au sein des programmes scolaires est une nécessité, si sortir des représentations euro-centrés est un impondérable, de quoi parle-t-on lorsqu'on prône, dans le rapport, d'un « véritable universalisme ». Il s'agit de ne pas oublier que le discours historique, quel que soit son origine, recèle une part de centration. N'est pas l'esprit critique face à un discours plus que la matière elle-même qu'il s'agit de changer ? Cet esprit critique permettrait en outre aux élèves de distinguer idéologies et thèses scientifiques.

La question de la « neutralité » reste entière. Outre la recommandation relative au voile, aux jours de fêtes ou aux prescriptions alimentaires très concrètes, préciser ce qu'on entend par neutralité est fondamental afin de ne pas amalgamer neutralité et uniformité.

L'image d'une interculturalité uniquement tournée vers les populations précarisées et minoritaires se dégage de cette section du rapport. Une vision plus systémique et se rapportant aux pratiques quotidiennes dans les classes aurait peut-être pu étoffer et complexifier cette approche cantonnée dans une vision spécifique de l'altérité et de l'interculturalité. Attention de ne pas confondre ce qui relève de la diversité des origines et ce qui relève de l'inégalité économique.

2. Emploi

On peut parler d'une image dépréciative d'autrui dans la section emploi du rapport des assises de l'interculturalité considérant cet autre principalement comme membre de la population issue de l'immigration. L'accent est mis sur les problèmes et les discriminations dont cet autre est victime. Ces problèmes loin de devoir être passés sous silence sont à pointer : discrimination à l'embauche, ... Les préjugés sont à dénoncer et les implications concrètes de ce regard sur les actes sont à épingleter sévèrement. Cependant, les aspects positifs sont très peu évoqués : les plus-values de la diversité dans le domaine du travail, le rajeunissement de la main d'œuvre aux qualifications diversifiées, ... Ces éléments ne devraient-ils pas être rappelés dans un tel rapport ? Plus généralement même, les apports de la rencontre des cultures sont peu évoqués. L'intention n'est pas d'enjoliver le tableau mais de ne pas non plus céder au misérabilisme même si certaines situations se révèlent être dramatiques. On risque également de confiner les minorités dans certaines activités et de détourner les bonnes intentions premières de la mise en exergue des compétences des immigrés en dérapant vers une immigration choisie sur bases de critères de compétences spécifiques.

Mettre l'accent sur la transversalité du repli identitaire est une plus value : la réalité est complexe et nuancée. Ces mouvements ne sont pas le propre des minorités ethniques et autres mais se vit aussi dans

la société occidentale. Il est également souligné le fait que pointer l'immixtion même bien intentionnée mais souvent maladroite des interventions sociétales occidentales dans ce qu'il est convenu, de ce point de vue particulier, d'appeler des problèmes est très pertinent. En effet, l'ethnocentrisme de ces positions et de la lecture problématique qui en est faite est à mettre en avant. Le rapport des assises ne blanchit donc absolument pas le tableau et pointe les problèmes concrets de l'emploi en Belgique.

Lorsqu'il est question de la neutralité exigée pour les fonctions dites d'autorité, la question de ce que recouvre cette autorité subsiste. E. Delruelle pose lui-même cette question. A quel niveau se situe-t-elle ? Les enseignants, par exemple, n'incarnent-ils pas une autorité pour les élèves ? Pourtant le débat sur le voile pour les élèves issu d'un compromis est plus nuancé qu'à l'accoutumée. Il existe un vide légal pour les élèves. Passer de l'interdiction à la liberté à l'âge de 15 ans conformément à l'estimation de ce qu'est l'âge du choix raisonné est une étape. La question des enseignants n'est pas encore tranchée.

Aucune mention n'est faite de l'apport du secteur associatif dans le chapitre emploi du rapport. Or les associations œuvrant à l'insertion ou la réinsertion sont actives et contribuent à mettre en avant les atouts de la diversité.

3. Regard porté sur les entreprises et l'institutionnel

En introduction de la section emploi du rapport, l'ethno-stratification du marché de l'emploi en Belgique est rappelée chiffre à l'appui : 4 Marocains sur 10 sont au chômage. Les étrangers ont des difficultés à s'insérer sur le marché du travail et ont bien plus de chance que les autochtones d'être au chômage et ce même si le profil est identique. Effectivement, sur le terrain, le message est que la Belgique met beaucoup de plans en œuvre pour accéder à l'emploi mais que c'est aux étrangers de s'adapter. Les managers et entrepreneurs sont formés à la gestion mais trop rarement à la gestion interculturelle. Des portes se sont ouvertes en la matière mais beaucoup reste à faire à la fois par la mise à niveau des personnes d'origine étrangère mais aussi et surtout par le milieu d'embauche pour que celle-ci puisse évoluer dans l'entreprise sans faire abstraction de sa culture.

Dans les 5 chapitres du rapport, on n'aborde pas le tissu entrepreneurial or bon nombre d'emploi y sont générés. La carence des compétences patronales aurait dû être soulignée ainsi que la nécessité de former les employés des agences intérim comme le rappelle l'ECRI. La recommandation 60 du quatrième monitoring de l'ECRI¹ concernant la Belgique invite les autorités à *poursuivre leurs efforts visant à lutter contre la discrimination raciale directe et indirecte à l'emploi et à favoriser la diversité culturelle au sein des entreprises en coopération avec les acteurs-clés dans ce domaine et notamment les syndicats, les organisations d'employeurs et les agences d'intérim*. La recommandation 61 insiste, pour sa part, sur l'indispensable sensibilisation des employeurs à la lutte contre la discrimination surtout linguistique. En effet, le

¹ http://hudoc.ecri.coe.int/XMLEcri/FRENCH/Cycle_04/04_CbC_fre/BEL-CbC-IV-2009-018-FRE.pdf

rapport mentionne l'utilisation de prétexte lié à la maîtrise de la langue pour refuser l'accès à un emploi qui ne nécessite pas une maîtrise de la langue.

Cette lacune est probablement due à une conception de l'emploi sous l'angle de l'accès à l'emploi pour les primo-arrivants et non de la vie au travail. Nombre de choses sont à réaliser dans ce domaine en commençant par la formation qui ne doit pas se contenter d'une approche marketing. En effet, l'interculturalité en entreprise est souvent considérée comme un moyen pour s'installer sur le marché international et non comme une façon d'envisager autrui avec ses particularités, ses compétences et ses droits. On en reste à des recettes parfois éculées et surtout réductrices et réifiantes de l'autre. Il est essentiel d'agir en ce domaine.

Il est également dommage de constater que les entrepreneurs se lancent beaucoup plus dans l'interculturalité même en la réduisant à un moyen d'augmenter ses bénéfices que les autres acteurs de la société. Ils s'axent, certes, sur l'offre et la demande mais cela pourrait avoir un impact positif à long terme. Ils exhibent l'interculturalité mieux que les autres secteurs. Même si elle devient un produit ou un argument de vente, elle est plus visible que dans l'espace public. Ceci ne signifie en rien une légitime appropriation de cette thématique par le marché. C'est un constat face à la neutralité mais n'est pas une solution. La confiance en une évolution positive des choses et leur capacité à s'arranger seules s'estompe.

4. Gouvernance

On peut interroger des phrases qui telles celle de la p76 du rapport insiste sur le fait que la diversité doit être « liée indissociablement à tous les niveaux de pouvoir politique ». Tout doit-il être coordonné et géré par le politique ?

5. Biens et services : logement et santé

Le rapport recommande d'investiguer les hôpitaux notamment sous l'angle des problèmes rencontrés par les médecins. Pourquoi se travaille n'a-t-il pas été mis en œuvre. La question de la méthode se pose une nouvelle fois : pourquoi ne pas être parti des pratiques concrètes du terrain pour mener la réflexion sur cette assise et non à partir d'un constat généraliste des problématiques.

6. Vie associative, culture et médias

Le monde associatif est reconnu pour les espaces de rencontre entre les cultures qu'il favorise au travers de ses actions. Cependant, l'attention est essentiellement tournée vers les associations communautaires présentées sous leur plus beau jour comme notamment aide à la constitution d'une identité forte. Les risques de déviance communautaristes ne sont à peine évoqués. Une carence forte du volet associatif est donc à déplorer. Est considéré comme interculturel ce qui œuvre à l'interculturel c'est-à-dire le tissu

associatif communautaire mais qu'en est-il du citoyen et de la société dans son ensemble ? N'est-ce pas une façon d'enfermer le sens même de l'interculturalité dans le regard que le rapport lui-même en construit ?

On ressent la sensibilité flamande de l'associatif. Leur politique est plus claire et structurée par les 14 fédérations de communautés mais aucune place n'est laissée à la réalité de l'associatif en régions wallonne ou bruxelloise. Le rapport entend traiter d'interculturalité or les acteurs de l'interculturalité se voient réserver seulement 6 pages du rapport. C'est minuscule au regard des autres volets. L'interculturel ne peut se faire hors des médias, de la culture et des acteurs alors pourquoi limiter si fortement leur questionnement en les réunissant dans une même section du rapport ? On sent ici le poids d'une vision « syndicaliste » de l'intégration considérée comme se faisant principalement par l'emploi. L'intégration sociale prend le pas sur une intégration culturelle.

7. Recommandations au final

Cette démarche doit pouvoir servir à mettre en avant un nouveau modèle pour la prochaine approche globale qui sera menée dans le champ de l'interculturalité en Belgique. Elle doit pouvoir servir de base pour constater les avancements, stagnations et reculs en la matière telle que construite dans le rapport et éventuellement adaptée, affinée par la suite. En effet, le débat est lancé dans la société sur chaque matière abordée par le rapport. Il serait dommageable de ne pas rebondir et faire fructifier cet intérêt commun sans le cantonner à la gestion des conflits communautaires ou culturels, aux quartiers identifiés comme difficiles.

8. Quel apport du rapport ?

En ce qui concerne la citoyenneté et la démocratie, même si elle est argumentée de façon fine et précise, la décision reposant sur le compromis final est discutable au regard de la notion même de démocratie comprise comme respect des minorités et protection face à la domination de la majorité. Le compromis est présenté sous l'angle du respect, comme l'élément le plus intégrateur qui soit mais, en définitive, ce sont principalement des interdictions qui composent les recommandations. Ne pouvait-on faire mieux principalement lorsque les pratiques culturelles envisagées ne font pas de mal ?

Notion de compromis semblent recourir aux mêmes ressorts que la discrimination positive : n'est-ce pas miser sur le plus petit commun multiple et ainsi tirer vers le bas les accords du bien vivre ensemble et lieu et place d'une gestion partagée menant les acteurs à s'élever ?

Néanmoins, la réflexion ouverte en fin de rapport sur l'intégration des points de vue recèle un potentiel à exploiter. Par ailleurs, insister sur le suivi et l'évaluation des pratiques et recommandations formulées est on ne peut plus pertinente.